



# SSP ENSEIGNEMENT

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS

## CYCLES PRIMAIRES DES MESURES, VITE !

№44 DÉCEMBRE 2017

**D**epuis plusieurs années, les deux cycles primaires ont vu leur réalité évoluer et les conditions de travail se dégrader. Les retours du terrain sont unanimes : il est devenu très difficile d'enseigner dans ce secteur.

**UN CONTEXTE DIFFICILE.** Contrairement aux voies secondaires, où l'aggravation de la situation est directement à mettre en lien avec la mise en oeuvre de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), dans le primaire, les causes sont plus diffuses, principalement provoquées par des facteurs extérieurs à l'école (changements sociétaux, augmentation de la variété culturelle et sociale, attentes parfois exagérées des parents, ...), même si les politiques scolaires ont aussi une responsabilité (école infantine obligatoire, intégration d'élèves à besoins particuliers, augmentation de la charge administrative et complexification des procédures,...).

Les enseignant.e.s des classes primaires doivent faire face, plus encore que

leurs collègues des degrés secondaires, à la nécessité première d'offrir à la classe les conditions qui permettent l'apprentissage. Les questions d'attention, de discipline et de cadrage de l'élève requièrent un travail plus important de l'enseignant.e qu'auparavant. Cette première étape indispensable, sans laquelle l'école ne peut se faire, implique de la part de l'enseignant.e en plus de grandes compétences professionnelles, la dépense d'une énergie énorme source fréquente d'épuisement.

**DES MESURES NECESSAIRES.** Le SSP-Enseignement a mené un important travail visant à établir un état des lieux et à identifier les principaux enjeux. En effet, il ne s'agit pas seulement de dire les problèmes, mais surtout de formuler des pistes d'amélioration qui constituent autant de revendications.

Ces mesures portent principalement sur des dispositifs d'appui aux enseignant.e.s, même si des mesures structurelles sont aussi nécessaires.

Aujourd'hui, après avoir concentré

beaucoup d'énergie à corriger, sans toujours y parvenir, certains problèmes de mise en oeuvre de la LEO dans les voies secondaires, il est temps de s'occuper aussi de l'école primaire.

**BESOINS OU MOYENS?** Globalement, le SSP-Enseignement constate les dégâts occasionnés par des moyens insuffisants par rapport aux besoins. C'est le résultat d'un pilotage par les moyens et non par les besoins. C'est une logique que notre syndicat rejette avec vigueur car elle aboutit à péjorer les conditions de travail du personnel enseignant et celles d'apprentissage des élèves.

Un soutien porté aux collègues dans leur enseignement quotidien par des mesures concrètes prises par l'employeur est ainsi devenu plus que jamais indispensable et urgent.

---

**CONSULTEZ LE DOSSIER COMPLET ET  
TOUTES LES MESURES PROPOSÉES**

**SUR NOTRE SITE**

**[HTTP://VAUD.SSP-VPD.CH](http://vaud.ssp-vpod.ch)**

---



## Gymnases - Suivi des TM

# À QUAND DES NÉGOCIATIONS?

**F**ort de sa pétition qui a récolté plus de 550 signatures auprès des collègues concerné.e.s pour une juste reconnaissance du travail de suivi effectué lors de travaux de maturité (soit alors 50% du corps enseignant), le SSP-Enseignement a adressé un courrier à la nouvelle cheffe du DFJC pour demander l'ouverture de véritables négociations sur la question du suivi de travaux personnels d'élèves, en commençant par les travaux de maturité.

Les différents chemins de traverses que la DGEP nous a fait suivre jusqu'à présent n'ont en effet jamais pu mener à une prise en considération sérieuse de la question.

Pour rappel, notre pétition demande deux choses: Premièrement, une décharge de 0.5 période par élève; Deuxièmement, une limite fixée à 3 du nombre de TM attribué à un.e enseignant.e travaillant à un taux de 100%. Au-delà de cette limite de 3, l'attribution d'un ou plusieurs TM supplémentaires doit faire l'objet d'un accord de l'enseignant.e concerné.e. Le taux d'activité de l'enseignant.e est pris en compte dans l'attribution du nombre de TM.

Le TM exige un suivi long pour un rendu conséquent. Au-delà du poids qu'il exerce sur la moyenne de l'élève, il demande de l'enseignant.e un grand travail de recherches préalable à la rédaction même du TM par l'élève ainsi que pendant, et un suivi régulier essentiel impliquant notamment beaucoup de corrections et d'échange avec l'élève. Le TM est actuellement largement sous-évalué (0.2 période de décharge, soit moins de 20 heures).

Dans son courrier, le SSP-Enseignement attire aussi l'attention de la Cheffe du DFJC sur d'autres types de travaux dont la reconnaissance devrait être améliorée, à savoir le Travail personnel (TP) en ECG ainsi que les Travaux interdisciplinaires dans les branches (TIB) en école de commerce.

Selon nous en effet, tout suivi ne peut être estimé qu'au vu du temps nécessaire à l'enseignant.e pour fournir, dans son suivi, un cadre pédagogique, au minimum suffisant à l'élève, c'est-à-dire qui lui permette de pouvoir atteindre les objectifs pédagogiques fixés. Or la situation actuelle ne le permet souvent pas. Cela pose un réel problème en terme de qualité d'encadrement, problème fréquemment remédié par l'enseignant.e, qui compense ce manque en empiétant sur son temps libre. Compter sur la forte conscience professionnelle des collègues est louable, en abuser n'est par contre pas acceptable, alors même que les conditions de travail de toutes et tous les enseignant.e.s se sont clairement dégradées.

## GT-Scolarité obligatoire

# CHANTIERS OUVERTS

**L**e groupe "suivi de la scolarité obligatoire" réunit chaque mois, sous la présidence de la cheffe de département, les syndicats et organisations professionnelles, l'association des parents d'élèves et les services du DJFC. Plusieurs chantiers ont été ouverts, dont nous résumons l'état:

Concernant la formation à l'enseignement secondaire I, un mandat a été donné pour faire des propositions visant à élargir les possibilités de formation des enseignant-e-s secondaire I de manière à mieux correspondre à la réalité de l'enseignement, notamment en favorisant les diplômes contenant plusieurs didactiques.

Pour les devoirs à domicile, le SSP a continué à demander une simplification du cadre réglementaire tout en maintenant les règles qualitatives (travail pouvant être réalisé de manière autonome, commencé en classe et corrigé au retour). Il s'agit de concrétiser les promesses de simplification et de confiance dans les compétences professionnelles des enseignant.e.s en supprimant l'interdiction des devoirs pour le lendemain (sous réserve de ceux donnés du vendredi pour le lundi). Si cette vision semble de plus en plus partagée, elle rencontre encore des résistances dans le groupe de travail.

La discussion autour des projets d'éducation numérique débute à peine. Le SSP a profité de cette occasion pour relever les obstacles à la mise en place de tels projets, notamment l'équipement et la formation des enseignant.e.s, et la difficulté de lancer de nouveaux projets alors que des secteurs entiers de l'école peinent à fonctionner correctement.

La consultation sur le règlement de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) a rencontré de nombreuses oppositions, dont celle du SSP. Le SESAF nous a informé qu'une nouvelle version était en préparation et que des hearings seraient organisés.

Enfin, sur le thème des difficultés dans différents secteurs, une première discussion a eu lieu sur le secteur primaire et la position défendue par le SSP est développée en première page de cette Lettre Information ainsi que sur notre site internet.

---

**"CYCLES PRIMAIRES: NEUF MESURES POUR APPORTER UNE RÉPONSE À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL"**

**RETROUVEZ LE DOSSIER INTÉGRAL DU SSP SUR LE SITE DU SSP VAUD.  
[HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH](http://vaud.ssp-vpod.ch)**

---



# CPEV

## CONSEIL D'ETAT - CONSEIL D'ADMINISTRATION MÊME COMBAT

Le Conseil d'administration (CA) de la CPEV veut nous faire travailler plus longtemps pour les mêmes rentes  
tandis que le Conseil d'Etat veut nous faire payer plus pour les mêmes prestations.

Les deux tableaux suivants résument les dégradations qu'impliquent ces différents projets.

### SE COUPER LA MAIN DROITE AVEC LE PLAN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION...

	COTISATION (taux salaire)	TAUX DE RENTE	ÂGE D'ENTREE	ÂGE MINIMUM	ÂGE TERME	PLEINS- DROITS	RETRAITE ANTICIPÉE	SALAIRE ASSURÉ
<b>PLAN ACTUEL</b>	25.5% Assuré: 10% Etat: 15.5%	Max. 60% Annuel : 1.579%	24 ans (col. 1) 22 ans (col. 2)	62 ans 60 ans	63 ans	38 ans	6% de malus par année d'anticipation pour toute retraite avant l'âge terme (ou avant l'âge minimum pour celles/ceux ayant 38 ans de cotisation)	Moyenne des 12 dernières années avant la retraite
<b>PROJET CA CPEV</b>	25.5% Assuré: 10% Etat: 15.5%	Max. 60% Annuel : 1.5%	24 ans (col. 1) 22 ans (col. 2)	64 ans 62 ans	65 ans	40 ans	Idem que dans le plan actuel mais les âges terme et minimum étant repoussés de deux ans, la pénalité augmente fortement si l'âge de départ est identique	Moyenne des 12 dernières années avant la retraite

### ... OU LA MAIN GAUCHE AVEC LA PROPOSITION DU CONSEIL D'ETAT?

La solution du Conseil d'Etat aux problèmes de la CPEV n'est pas fondamentalement différente de celle proposée par le Conseil d'administration. Elle consiste aussi à faire payer (uniquement) les salarié.e.s, mais différemment, par le biais d'une augmentation de cotisation touchant les seul.e.s employé.e.s (et pas l'employeur).

Pour atteindre le même résultat que les mesures proposées par le CA de la CPEV, l'augmentation de cotisation pour les employé.e.s devrait être de l'ordre de 3.1% (donc passer de 10% du salaire cotisation à 13.1%). L'impact de cette mesure est évaluée dans le tableau ci-dessous.

SALAIRE ANNUEL BRUT ET (COTISANT)	AUGMENTATION COTISATION ANNUELLE (+3.1%)	BAISSE DE SALAIRE MENSUELLE NETTE
55'000.- (36'325.-)	1126.-	87.-
75'000.- (54'525.-)	1684.-	130.-
95'000.- (72'825.-)	2257.-	174.-
115'000.- (91'125.-)	2825.-	217.-
135'000.- (110'325.-)	3420.-	263.-

**NON AU PLAN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - NON AU PLAN DU CONSEIL D'ETAT  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE - 7 DÉCEMBRE 2017 - 19H  
CAZARD - RUE PRÉ DU MARCHÉ 15 - LAUSANNE**



# BRÈVES SYNDICALES

## RADICALISATION

**Le DFJC vient de lancer un groupe de travail interne traitant des "Phénomènes de radicalisation" auquel le SSP-Enseignement a été invité. À ce stade, aucune mesure n'a été avancée, puisqu'il s'agit tout d'abord de délimiter le champ d'intervention de ce groupe.**

Dans cette optique, le DFJC a présenté un document de travail tentant de définir les étapes d'un processus de radicalisation.

Le SSP-Enseignement tient à rappeler qu'à ce jour le phénomène de radicalisation reste encore marginal sur le terrain comme le montre la consultation menée à ce sujet par le Département.

La définition de la « radicalisation » a été abordée dans ce groupe, mais le SSP-Enseignement relève, à ce stade, qu'elle est encore bien trop floue pour constituer une base de travail. Le SSP-Enseignement a rappelé que les travaux de ce groupe doivent aborder toutes les formes de radicalisations, qu'elles soient religieuses ou politiques. Un travail de fond sur la définition de ce concept doit être mené par le DFJC. En outre, il est essentiel de s'assurer que la définition retenue n'induit aucune forme de stigmatisation sur le terrain. Nous continueront à suivre ce dossier et veilleront à ce que les mesures proposées par ce groupe soient centrées sur la prévention et la formation afin d'éviter toute dérive sécuritaire.

## SANTÉ DES ENSEIGNANT.E.S

**La santé des enseignant.e.s a fait l'objet de plusieurs enquêtes ces dernières années. Après l'étude de la HEP du nord-ouest en 2014 et le dossier de la faïtière alémanique LCH en 2015, c'est le Syndicat des enseignant.e.s romand.e.s (SER) qui a présenté à la rentrée les résultats de son enquête.**

Réalisé par l'Institut universitaire romand de santé au travail, le rapport confirme que la situation est alarmante. Globalement, les enseignant.e.s des cantons romands sont en moins bonne santé que l'ensemble de la population en Suisse. De plus, 61,3% des répondant.e.s estiment que leur état de santé s'est dégradé à cause du travail au cours des cinq dernières années. Si Neuchâtel est le canton où ce phénomène est le plus fortement ressenti (73,1%), Vaud et Genève arrivent en deuxième position (66,8% dans les deux cantons). Selon les analyses des chercheurs-euses, le risque de burn out est également significatif (42,6 points en moyenne romande sur une échelle de 1 à 100; 44,3 points dans le canton de Vaud). Faut-il rappeler que protéger la santé des employé.e.s est une obligation des employeurs ? Aujourd'hui, les diverses enquêtes réalisées donnent une vision claire de la gravité du problème. Nous avons assez de chiffres, il faut des actes! Ce sera le thème central de notre Conférence fédérative des enseignant.e.s, les 16 et 17 mars prochains à Neuchâtel (voir brève suivante).

## CONFÉRENCE FÉDÉRATIVE SSP-FORMATION

**La Conférence fédérative "Formation, Education, Recherche" du SSP aura lieu à Neuchâtel les 16 et 17 mars 2018. Elle aura pour thème la pénibilité des conditions de travail dans les métiers de la formation.**

Dans les écoles, la pénibilité s'accroît continuellement. Selon des études récentes, 40% des enseignant.e.s montrent des signes de burnout et d'épuisement. Un grand nombre d'enseignant.e.s se sentent victimes de réformes mal planifiées et sous-financées, qui leur demandent beaucoup d'efforts, mais ne leur apportent guère d'améliorations. En outre, un nombre de plus en plus important des jeunes (et moins jeunes) enseignant.e.s quittent le métier. Simultanément, on constate qu'il existe dans ce secteur un nombre supérieur à la moyenne d'actifs/-ives fortement engagés dans leur travail. Organisée autour de conférences et d'ateliers, la conférence fédérative permettra d'évoquer les relations existantes entre les conditions de travail et la pénibilité pour les enseignant.e.s: Quelles sont les solutions pour remédier à la surcharge de travail, au burnout et à l'épuisement? Quelles sont nos marges de manœuvre et comment utiliser ces dernières en tant que syndicat? Un moment pour échanger nos expériences, débattre de la situation, proposer des revendications.

## INFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant.e.s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié.e.s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant.e.s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

- JE SOUHAITE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SSP-ENSEIGNEMENT
- JE SOUHAITE ADHÉRER AU SSP-ENSEIGNEMENT

Nom	Prénom
Rue et n°	Localité
Téléphone	Lieu de travail

À renvoyer à: SSP Région Vaud - case postale 1324 - 1001 Lausanne ou à [vaud@ssp-vpod.ch](mailto:vaud@ssp-vpod.ch)

## RÉDACTION

Cora Antonioli, Vincent Brayer, Julien Eggenberger, Philippe Martin, Raphaël Ramuz, Comité SSP-Enseignement.

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS  
AVENUE RUCHONNET 45  
CASE POSTALE 1324  
1001 LAUSANNE  
T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19  
[VAUD@SSP-VPOD.CH](mailto:VAUD@SSP-VPOD.CH)

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettres d'informations et trouver les prises de position du SSP :

[HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH](http://vaud.ssp-vpod.ch)  
**FACEBOOK : SYNDICAT SSP VAUD**